



COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

Certaines entreprises de BTP au Cameroun pensent à s'approvisionner en bois d'origine légale

Une partie du secteur privé camerounais est prêt à intégrer le bois légal dans ces stratégies de responsabilité sociale et environnementale, ont convenu les représentants des plus grandes entreprises de Bâtiments et Travaux Publics (BTP) du pays dans un atelier organisé dans le cadre du projet « Essor des demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun », financé par le programme FAO-UE FLEGT.

Le 10 juillet au Centre Jean XXIII de Mvolyé, le Cercle de réflexion et d'action pour le développement (CERAD), le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) et le Ministère des forêts et de la faune (MINFOF) ont eu un dialogue avec une quinzaine d'entreprises de BTP du pays, y compris EGIS Cameroun et RAZEL Cameroun, avec l'objectif de les sensibiliser sur l'importance d'utiliser du bois d'origine légale. Certaines entreprises ont convenu de l'importance de la question et ont exprimé leur volonté de coopérer pour promouvoir la légalisation du secteur.

Compte tenu du fait que les entreprises des bâtiments et travaux publics (BTP) constituent un acteur majeur dans l'approvisionnement et l'utilisation des bois au Cameroun, l'exécution de cet engagement devrait avoir un impact réel sur l'augmentation de la demande de bois d'origine légale. « Jusqu'à présent, la consommation nationale de bois ne tient pas suffisamment compte de la légalité ou de la durabilité des sources d'approvisionnement, mais cela doit changer », a déclaré le Dr Richard Eba'a Atyi, le coordinateur régional du CIFOR. « L'engagement des entreprises de BTP est le premier pas vers un changement profond dans la manière dont le bois est approvisionné pour les travaux publics », a-t-il ajouté.

Dans l'atelier, le MINFOF a aussi présenté le projet de politique nationale de promotion et d'utilisation du bois d'origine légale au Cameroun, lequel vise à faire l'approvisionnement de bois légal une obligation dans tous les appels d'offres publics. Le texte, qui devrait être approuvé prochainement, reconnaît l'importance de la commande publique en tant que catalyseur de la légalisation du secteur, et aura des implications importantes pour les entreprises de BTP. « Le Cameroun ouvre la voie en Afrique centrale, étant le premier pays dans la région à imposer l'utilisation de sciages légaux dans les marchés publics », a expliqué Mme Hortense Motalindja, de la sous-direction de la promotion et de la transformation des produits forestiers au MINFOF.

« Aujourd'hui nous avons discuté avec les représentants des entreprises de BTP sur la problématique de l'approvisionnement en bois d'origine illégale et son impact sur l'économie nationale, et ils étaient très réceptifs. À la fin, ils ont présenté leurs propositions sur l'élaboration des politiques d'achat responsable. Je dirais que l'atelier était très productif », a conclu Patrice Bigombe Logo, le directeur général du CERAD.

Les partenaires du projet ESSOR continueront à travailler avec le secteur privé camerounais pour donner suite à leurs engagements.

--

À propos d'ESSOR :

Le projet « Essor des demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun » (ESSOR), financé par le programme FAO-UE FLEGT, vise à faciliter la légalisation du marché domestique de bois au Cameroun en promouvant les demandes de sciages d'origine légale. Il est mis en œuvre par le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) en partenariat avec le Cercle de réflexion et d'action pour le développement (CERAD), la Direction de la promotion et de la transformation du bois du MINFOF et l'Association nationale du collectif des vendeurs de bois et assimilés du Cameroun (Ancova).

Pour plus d'informations, visitez : <https://www.cifor.org/essor/>

--

Contact média :

Ahtziri Gonzalez

a.gonzalez@cgiar.org

+237 68 08 00 382

Liboum Mbonayem

l.mbonayem@cgiar.org

+237 69 98 37 596